



## *Municipalité de Namur*

### **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée:**

À la séance ordinaire du 15 novembre 2021, le conseil a adopté, par la résolution numéro 2021-11-185, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022. Cette procédure est faite conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec.

Le calendrier ci-après a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022 qui se tiendra aux dates suivantes et qui débuteront à 19h30, au 535 Route 323, Namur

<b>10 janvier</b>	<b>14 février</b>
<b>14 mars</b>	<b>11 avril</b>
<b>9 mai</b>	<b>13 juin</b>
<b>11 juillet</b>	<b>8 août</b>
<b>12 septembre</b>	<b>11 octobre</b>
<b>14 novembre</b>	<b>12 décembre</b>

DONNÉE à Namur, ce 1<sup>er</sup> jour de décembre 2021

Annie Decelles  
Directrice générale adjointe, Secrétaire-trésorière adjointe

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Annie Decelles, Directrice générale adjointe, Secrétaire-trésorière adjointe certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, le 1<sup>er</sup> jour du mois de décembre 2021 entre 9h00 et 16h00.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 1<sup>er</sup> jour de décembre 2021

Annie Decelles  
Directrice générale adjointe, Secrétaire-trésorière adjointe